



# **Recueil des Actes Administratifs**

## **MAI 2020**

Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints  
du 28 mai 2020

Délibération n° 2020-2808-DEL01 : Délibération procédant à la création des postes  
d'adjoints

Arrêté n° 2020-2905-ARR01 : Arrêté portant délégation de fonction et de  
signatures à Madame Muriel DEROOSE-DEBAS,  
premier adjoint

Arrêté n° 2020-2905-ARR02 : Arrêté portant délégation de fonction et de  
signatures à Monsieur Pascal POTIER, deuxième  
adjoint

Arrêté n° 2020-2905-ARR03 : Arrêté portant délégation de fonction et de  
signatures à Madame Marie LE NÉNAON, troisième  
adjoint

DÉPARTEMENT

CALVADOS

COMMUNE :

Communes de moins  
de 1 000 habitants

ARRONDISSEMENT

LISIEUX

**SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE**

Élection du maire et des  
adjoints

Effectif légal du conseil municipal

QUINZE

# PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

QUINZE

## DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

L'an **DEUX MILLE VINGT**, le **VINGT-HUIT** du mois de **MAI** à **DIX-HUIT** heures **TRENTE** minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de **SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE**

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

BEUSAERT Denis	LENAIN Hubert	ROUCH Robert
DEROOSE-DEBAS Muriel	POTIER Pascal	TROMBOFSKY David
GUERRY Laurence	POTTIER Bernard	TURLURE Cyril
HAUZE Jean-Yves	RENAUDIN Mickaël	VASSET Marie-Véronique
LE NENAON Marie	ROGNON Stéphane	VERNHES Karine

Absents <sup>1</sup> : .....

### 1. Installation des conseillers municipaux <sup>2</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de **Madame Evelyne GIRARDIN**, Maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

**Monsieur Jean-Yves HAUZE** a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

### 2. Élection du maire

#### 2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **QUINZE** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>3</sup>.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### 2.2. Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : **Monsieur TURLURE Cyril** et **Monsieur RENAUDIN Mickaël**.

#### 2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

<sup>2</sup> Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandature.

<sup>3</sup> Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0 \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15 \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1 \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 14 \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 8 \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<b>LENAIN Hubert</b>	14	QUATORZE VOIX
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_

<sup>4</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>5</sup> Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>6</sup> Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du maire**

Monsieur LENAÏN Hubert a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

**3. Élection des adjoints**

Sous la présidence de Monsieur LENAÏN Hubert élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit **QUATRE** adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de **TROIS** adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **TROIS** le nombre des adjoints au maire de la commune.

**3.1. Élection du premier adjoint**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15 \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0 \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 0 \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 15 \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 8 \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DEROOSE-DEBAS Muriel	13	TREIZE VOIX
GUERRY Laurence (non candidate) .....	1	UNE VOIX
BEAUSAERT Denis (non candidat)	1	UNE VOIX
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>8</sup>**

<sup>7</sup> Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>8</sup> Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint**

Madame DEROOSE-DEBAS Muriel a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

**3.2. Élection du deuxième adjoint**

**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 14
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 8

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
POTIER Pascal	13	TREIZE VOIX
POTTIER Bernard (non candidat)	1	UNE VOIX
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>9</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>10</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....

<sup>9</sup> Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>10</sup> Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint**

Monsieur POTIER Pascal a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

**3.3. Élection du troisième adjoint**

**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....0 .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 15 .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0 .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1 .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... 14 .....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 8 .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE NENAON Marie	13	TREIZE VOIX
TROMBOFSKY David (non candidat) .....	1	UNE VOIX
GUERRY Laurence (non candidat) .....	1	UNE VOIX
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>11</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... .....
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>12</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... .....
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... .....

<sup>11</sup> Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>12</sup> Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième adjoint**

Madame LE NENAON a été proclamé(e) troisième adjoint et immédiatement installé(e).

**3.4. Election du quatrième adjoint**

**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>13</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>14</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] ..... \_\_\_\_\_

<sup>13</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>14</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.





DEPARTEMENT DU CALVADOS  
CANTON DE LISIEUX

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 MAI 2020

Objet : **Délibération procédant à la création des postes d'adjoints**

L'an deux mil vingt, le 28 mai à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle Delépine sous la présidence de Monsieur LENAIN Hubert.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de pouvoirs donnés	0

Étaient présents :

Denis BEAUSAERT,	Hubert LENAIN	Robert ROUCH
Muriel DEROOSE-DEBAS	Pascal POTIER	David TROMBOFSKY
Laurence GUERRY	Bernard POTTIER	Cyril TURLURE
Jean-Yves HAUZÉ	Mickaël RENAUDIN	Marie-Véronique VASSET
Marie LE NENAON	Stéphane ROGNON	Karine VERNHES

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : Jean-Yves HAUZÉ

Date de la convocation : Mercredi 20 mai 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Après délibération,

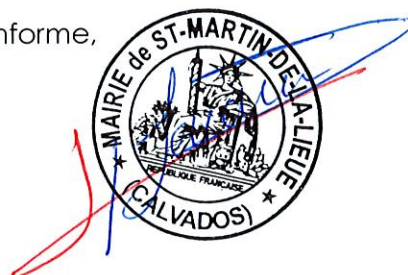
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
( 15 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 0 ABSTENTION )

**DECIDE** la création de 3 postes d'adjoints.

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE  
Le 28 mai 2020

Pour expédition conforme,  
LE MAIRE,

Hubert LENAIN



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur  
014-211406251-20200528-2020-2805-DEL01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 02/06/2020  
Publication 02/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation





## ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURES

**MADAME MURIEL DEROOSE-DEBAS, PREMIER ADJOINT**

### Le Maire de SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 28 mai 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation du Maire consentie au bénéfice de Madame Muriel DEROOSE-DEBAS, premier adjoint ;

## Arrête

**Article 1 :** Madame Muriel DEROOSE-DEBAS, premier adjoint, est déléguée pour le suivi **des affaires scolaires** à compter du 29 mai 2020.

En outre, en cas d'empêchement du Maire, Madame DEROOSE-DEBAS représentera la commune dans les différentes instances et organismes.

**Article 2 :** la présente délégation de fonction s'accompagne d'une délégation de signature concernant notamment :

- Toute correspondance ou pièce relative au domaine des activités pour lesquelles la délégation de fonction est accordée ;
- Les documents concernant les finances communales ;
- Les documents administratifs, d'urbanisme, notariés et financiers en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Maire ;

**Article 3 :** Tous les documents signés par Madame DEROOSE-DEBAS dans les domaines des délégations de fonction et de signatures accordés porteront la mention :

« L'adjoint au maire délégué,  
Muriel DEROOSE-DEBAS »

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Lisieux, à l'intéressé

Notifié à Madame Muriel DEROOSE-DEBAS,  
le 11 juin 2020

Signature :



Fait à SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE,  
Le 29 mai 2020

Le Maire,  
Hubert LENAIN





## ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURES MONSIEUR PASCAL POTIER, DEUXIEME ADJOINT

**Le Maire de SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 28 mai 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation du Maire consentie au bénéfice de Monsieur Pascal POTIER, deuxième adjoint ;

### Arrête

**Article 1 :** Monsieur Pascal POTIER, deuxième adjoint, est délégué pour le suivi des **affaires liées au patrimoine** à compter du 29 mai 2020.

**Article 2 :** la présente délégation de fonction s'accompagne d'une délégation de signature concernant notamment :

- Toute correspondance ou pièce relative au domaine des activités pour lesquelles la délégation de fonction est accordée ;
- Les documents concernant les finances communales ;
- Les documents administratifs, d'urbanisme, notariés et financiers en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Maire et du Premier Adjoint ;

**Article 3 :** Tous les documents signés par Monsieur Pascal POTIER dans les domaines des délégations de fonction et de signatures accordés porteront la mention :

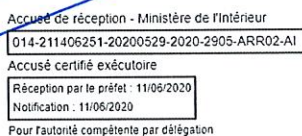
*« L'adjoint au maire délégué,  
Pascal POTIER »*

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Lisieux, à l'intéressé

Notifié à Monsieur Pascal POTIER,

le 11/06/2020

Signature :



Fait à SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE,

Le 29 mai 2020

Le Maire,

Hubert LENAIN





## ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURES

**MADAME MARIE LE NÉNAON, TROISIEME ADJOINT**

**Le Maire de SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 28 mai 2020 au cours duquel il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;

**Considérant** la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation du Maire consentie au bénéfice de Madame Marie LE NÉNAON, troisième adjoint ;

### Arrête

**Article 1 :** Madame Marie LE NÉNAON, troisième adjoint, est déléguée pour le suivi **des affaires liées à l'urbanisme, aux travaux et à l'action sociale** à compter du 29 mai 2020.

**Article 2 :** la présente délégation de fonction s'accompagne d'une délégation de signature concernant notamment :

- Toute correspondance ou pièce relative au domaine des activités pour lesquelles la délégation de fonction est accordée ;
- Les documents concernant les finances communales ;
- Les documents administratifs, d'urbanisme, notariés et financiers en cas d'empêchement ou d'absence de Monsieur le Maire et des premier et deuxième Adjoints ;

**Article 3 :** Tous les documents signés par Madame Marie LE NÉNAON dans les domaines des délégations de fonction et de signatures accordés porteront la mention :

« L'adjoint au maire délégué,  
Marie LE NÉNAON »

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet, à Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Lisieux, à l'intéressé

Notifié à Marie LE NÉNAON,  
le .....11 juin 2020.....

Fait à SAINT-MARTIN-DE-LA-LIEUE,  
Le 29 mai 2020

Signature :

  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
014-211406251-20200529-2020-2905-ARR03-AI  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 11/06/2020  
Notification : 11/06/2020  
Pour l'autorité compétente par délégation  


Le Maire,  
Hubert LENAIN

